



2019-05-041-DGS

nomenclature: 5.2.4



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 21 MAI 2019

#### **OBJET : DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR L'ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### **PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES

#### **ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

Mme MOUNIER	procuration à	Mme PICAT
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. GONZALES
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

#### **ABSENTS :**

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

24 (points n°2019-05-043-DR/FIN, n°2019-05-046-DR/FIN, n°2019-05-048-DR/FIN et n°2019-05-050-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30

29 (points n°2019-05-043-DR/FIN, n°2019-05-046-DR/FIN, n°2019-05-048-DR/FIN et n°2019-05-050-DR/FIN)



**2019-05-041-DGS - DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR L'ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

En vertu de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit désigner un Président pour mener les délibérations relatives à l'adoption des Comptes Administratifs. Le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur le Maire propose de désigner Mme Isabelle Nogaro comme Présidente de séance lors des délibérations relatives à l'adoption des comptes administratifs 2018.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-14 et L 2121-29

**DELIBERE**

**DESIGNE** Mme Isabelle Nogaro comme Présidente de séance du Conseil municipal du 21 mai 2019 pour les délibérations relatives à l'adoption des comptes administratifs 2018 de la Commune, de la Mission d'Action Culturelle, du lotissement Bertin et du Pôle de services Jean Bertin.

**Vote: 30**

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 22 mai 2019

Le Maire

